Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

# Revue de la presse arménienne du 04 au 08 juillet 2019

**Les membres de la Cour constitutionnelle rejettent les « interprétations particulières » de la Constitution par Vahé Grigorian /** La presse revient sur les débats autour de la Cour constitutionnelle (CC), initiés après que le nouveau juge, V. Grigorian, élu par les efforts de la majorité parlementaire « Mon pas » de Nikol Pachinian, a remis en question la légitimité de Hrayr Tovmassian ainsi que des six autres membres de la CC (cf. revue du 21 juin 2019 ; revue du 25 juin 2019). V. Grigorian affirme que lui et Arman Dilanian, un autre juge de la CC, seraient seuls habilités à prendre des décisions valables car nommés à la suite de modifications constitutionnelles entrées en vigueur l'année dernière. Selon V. Grigorian, la Constitution modifiée indique que la CC est désormais composée uniquement de « juges », et plus de « membres », statut duquel relèvent Tovmassian ainsi que les six autres personnes nommés avant l'entrée en vigueur des amendements en avril 2018. La presse indique que V. Grigorian a adressé une longue lettre au gouvernement, au parlement et aux plus hautes autorités judiciaires détaillant ses revendications et les exhortant à contribuer à la résolution de la « crise ». Aucune de ces institutions n'a officiellement répondu à cette lettre à ce jour. Les journaux ajoutent que les sept membres de la CC ainsi que A. Dilanian ont rejeté dans une déclaration commune les « *interprétations particulières* » de la Constitution par Grigorian et ont déclaré ils « *ne pouvaient avoir aucune conséquence juridique* ». Le président de la CC a déclaré qu'il ne démissionnerait pas malgré la contestation de sa légitimité.

**Polémique sur la violence envers les femmes et la violence domestique en Arménie/** La presse revient sur la déclaration de la Ministre des Affaires sociales et du Travail, Zaruhi Batoian, sur la nécessité de la ratification prochaine de la Convention d'Istanbul (portant sur la lutte et la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique). La presse note que la Convention porte également sur l'éducation sexuelle et à la sexualité et sur les droits des personnes LGBT. *Joghovourd* rappelle que « *cette Convention inconstitutionnelle et indue pour les Arméniens* » avait été signée par les anciennes autorités et les autorités actuelles « *ont simplement l'obligation internationale inhérente de la ratifier* ». Selon la presse, « *même en Europe tolérante* », cette Convention avait fait l'objet de préoccupations, et est accusée « sous couvert de la prévention de la violence domestique », d'aller « à l'encontre de la famille traditionnelle . La presse écrite revient également sur le hastag « Brnoutyan dzayne/ La voix de la violence » qui fait le buzz dans la presse électronique et sur les réseaux sociaux. A l'origine de ce dernier, l'article de hetq.am qui a mis en exergue l'incompétence de la police et du système judiciaire dans le traitement du cas d'une étrangère harcelée dans un village arménien. Relayant le débat, le compte FB de la journaliste Lucy Kocharian est devenu le relai des témoignages anonymes de centaines d'arméniennes et d'arméniens, témoignant de leurs cas de violences sexuelles ou domestiques et popularisant le hashtag #Բռնության_ձայնը. Tandis que la presse électronique alerte sur le danger du phénomène en indiquant que selon les données officielles du comité d'enquête, 519 cas de violence domestique ont été examinés en 2018, (contre 458 en 2017), la presse écrite se montre sceptique quant à ce mouvement, assimilé à de la propagande occidentale.

Celle-ci ne dément pas l'existence de violences sexuelles en Arménie, mais avance que la lutte contre ce phénomène est décrite dans la législation arménienne : « *La famille arménienne a prouvé sa viabilité depuis des siècles, et l'hystérie qui fait rage aujourd'hui, pour le moins que l'on puisse dire, ne correspond pas à la réalité* ».

**La conversation téléphonique Poutine-Pachinian/** La presse rend compte de la conversation téléphonique du Président russe, Vladimir Poutine, et du Premier ministre arménien, Nikol Pachinian. Les dirigeants ont discuté de la présidence arménienne de l'Union économique eurasiatique (UEE), et notamment du sommet de l'UEE à Erevan prévu le 1er octobre, ainsi que de la possibilité de développer les relations extérieures de l'UEE. La presse note que plus tôt cette semaine, Nikol Pachinian avait eu des conversations téléphoniques similaires avec les présidents des trois autres États membres de l'UEE: la Biélorussie, le Kazakhstan et le Kirghizistan. Selon la presse, les dirigeants ont spécifiquement discuté des perspectives de signature d'un accord de libre-échange entre l'UEE et Singapour. Dans ce contexte, la presse note que Nikol Pachinian effectue une visite officielle à Singapour les 7 et 9 juillet.

**L'ambassadeur de Pologne en Arménie a été convoqué au Ministère des Affaires étrangères/** *Joghovourd* indique que l'ambassadeur de Pologne en Arménie a été convoqué au Ministère des Affaires étrangères après que l'ambassade de Pologne a refusé de délivrer un visa à un journaliste arménien qui prévoyait de se rendre en Europe. Le quotidien salue cette décision du MAE, affirmant que les missions diplomatiques occidentales ne doivent pas « *créer d'obstacles aux voyageurs en provenance d'Arménie* ». Selon *Joghovourd*, les personnes qui envisagent d'émigrer dans l'Union européenne et de s'y installer illégalement « *trouveront toujours le moyen de le faire* ».

**La situation écologique « catastrophique » du lac Sevan/** *Jamanak* alerte sur la situation écologique « catastrophique » du lac Sevan qui a « fleuri » et est devenu complètement vert en l'espace d'une semaine. Selon le quotidien, alors que le Ministère de l'Environnement a avancé plusieurs explications possibles au phénomène (le changement climatique, le manque de précipitations, l'intensité du vent, etc., les experts n'en dénombrent pas plus de trois : l'utilisation mal gérée de l'eau du lac pour l'irrigation, la destruction délibérée des ressources halieutiques et la décharge incontrôlée des déchets dans le lac. D'après *Jamanak* les autorités devraient en assumer la responsabilité plutôt que de s'abriter derrière une liste de « raisons objectives ».

**Rédaction : Lena Gyulkhasyan**

*Hayastani Hanrapetoutioun*- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.